

CANADA

## II

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur  
du Canada aux États-Unis d'Amérique.*

Département d'État

Washington

Le 5 mai 1955

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre Note n° 306 du 5 mai 1955. Vous y mentionnez la construction, par les États-Unis, du réseau lointain de guet avancé faisant partie d'un vaste système de détection et de contrôle que les États-Unis et le Canada sont en voie d'établir en commun, et vous y annexez un exposé des conditions devant régir l'établissement de ce réseau en territoire canadien, conditions élaborées au cours de pourparlers entre les représentants des deux Gouvernements.

Le Gouvernement des États-Unis prend note des intentions de votre Gouvernement quant à sa participation à la construction, à l'utilisation et à l'entretien de l'entreprise et il donne son agrément aux conditions énoncées dans l'Annexe à votre Note et confirme que votre Note et la présente réponse constitueront, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'État,*

ROBERT MURPHY.

Son Excellence Monsieur A. D. P. Heeney,  
Ambassadeur du Canada.

Accord entre le CANADA et les  
ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE

Intervenu par Échange de Notes

Signées à Ottawa les 31 mars et 3 juin 1955

En vigueur le 8 juin 1955

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., C.A., B.A.P.  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery

Ottawa 1955